|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du client  |  | Exercice |  |
| Sujet | **UTILISATION D’EXPERT** |

|  |  |
| --- | --- |
| **OBJECTIF** | **ISA** |
| L’objectif de la présente check-list est de déterminer dans quelle matière l’auditeur a besoin de l’intervention d’un expert pour recueillir des éléments probants suffisants et appropriés. L’auditeur doit également évaluer les compétences et l’objectivité de l’expert ainsi que le caractère adéquat de son travail pour l’audit.  | 620 |

| **Questions** | **Ass.[[1]](#footnote-1)\*** | **O/N** | **Commentaires** |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Cas d’application**
 |
| Dispose-t-on de l’expertise nécessaire pour recueillir des éléments probants lors de l’audit dans les domaines suivants :* les évaluations d’actifs comme les terrains et bâtiments, équipements et machines, les œuvres d’art et pierres précieuses, etc. ;
* la détermination des quantités ou de l’état physique de certains actifs (ou stocks) comme les minéraux existants dans les réserves, les minéraux souterrains et les réserves de pétroles, la durée de vie des équipements et des machines, etc. ;
* la détermination de montants au moyen de l’utilisation de techniques spécialisées ou de méthodes telles que les évaluations actuarielles ;
* l’évaluation des travaux réalisés et à réaliser pour les contrats en cours, etc. ; et
* des avis juridiques concernant l’interprétation d’accord, de loi et de règlements ?
 | CEAVVCEVVCEAV |  |  |
| Si tel n’est pas le cas, possède-t-on néanmoins une connaissance suffisante (acquise lors d’audits précédents et/ou d’entretiens avec des experts) ?  | CEAV |  |  |
| Sinon, est-il nécessaire de faire appel à un expert ? |  |  |  |
| La société a-t-elle utilisé les travaux d’un expert (autre que comptable) pour l’établissement de ses comptes annuels ? | CEAV |  |  |
| Le cas échéant, la nature, la complexité et l’importance de la question posée à cet expert (y compris les risques d’anomalies significatives sous-jacents et la nature attendue des procédures à mettre en œuvre) ne nécessitent-elles pas que nous fassions également appel à un expert ? |  |  |  |
| 1. **Evaluation de la compétence professionnelle de l’expert**
 |
| A-t-on déjà travaillé avec l’expert choisi ? |  |  |  |
| Dans le cas contraire, a-t-on investigué sur son degré de compétence, ses aptitudes et son objectivité ? |  |  |  |
| L’expert dispose-t-il de la certification ou de l’autorisation adéquate d’exercice professionnelle et est-il membre du corps professionnel approprié? |  |  |  |
| L’expert est-il soumis à des normes de qualités et/ou techniques ou à des exigences légales ? |  |  |  |
| L’expert jouit-il d'une bonne réputation et d’une expérience suffisante dans le domaine dans lequel le commissaire est à la recherche d’éléments probants? |  |  |  |
| 1. **Evaluation de l’objectivité de l’expert**
 |
| A-t-on vérifié qu’il n’y a aucune relation entre la société et l’expert choisi ? Est-il totalement indépendant de cette entité soit sans être employé par celle-ci ni lié d’une autre manière (p. ex. en étant financièrement dépendant de cette entité, en y ayant un intérêt etc.) ? |  |  |  |
| A-t-on vérifié que la mission de l’expert ne pourrait conduire à un conflit d’intérêts ? |  |  |  |
| A-t-on vérifié que l’expert dispose du temps et des ressources nécessaires à l’accomplissement de sa mission ? |  |  |  |
| 1. **Obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour s’assurer que l’étendue des travaux de l’expert est adéquate quant aux objectifs de l’audit**
 |
| Dispose-t-on d’un écrit dans nos dossiers (une lettre de mission, un mémorandum de planification, un papier de travail, etc.) ? |  |  |  |
| La nature et l’étendue des travaux à confier à l’expert sont-elles clairement identifiées et circonscrites ? |  |  |  |
| A-t-on listé les hypothèses et méthodes que l’expert utilisera ainsi que leur validité ? |  |  |  |
| A-t-on évalué le caractère adéquat des travaux à réaliser au regard des besoins de l’audit ? |  |  |  |
| Les travaux concernent-ils une question importante qui implique des jugements subjectifs et complexes de la part de l’expert ? |  |  |  |
| Le cas échéant, a-t-on prévu la mise en place de contrôles complémentaires sur les conclusions de l’expert ? |  |  |  |
| Les objectifs au regard des aspects de caractère significatif et de risques concernant le sujet auquel s’adresse les travaux de l’expert ainsi que le référentiel comptable applicable sont-ils clairement définis ? |  |  |  |
| A-t-on clairement défini l’exercice couvert pour les travaux de l’expert ? |  |  |  |
| L’expert a-t-il accès aux données de l’entreprise (documents comptables, dossiers, personnel, etc.) ? |  |  |  |
| L’expert a-t-il accès à des informations sensibles ou confidentielles de la société auditée ? |  |  |  |
| Est-on garantit que l’expert respectera les règles de confidentialité (règles éthiques du commissaire, législation ou mesures internes à la société) ? |  |  |  |
| L’expert est-il informé de toutes les exigences légales ou réglementaires qui sont applicables au cours de sa mission ? |  |  |  |
| Le rôle et la responsabilité du commissaire et de l’expert sont-ils bien définis ? |  |  |  |
| Une limitation frappe-t-elle l’usage des conclusions de l’expert et/ou la mention de son nom ? |  |  |  |
| Doit-on informer l’expert de nos conclusions quant à ses travaux ? |  |  |  |
| A-t-on clairement défini le mode et la fréquence de la communication (présentation et contenu du rapport attendu, mention de tous les écarts constatés, date finale, limitation dans l’exercice de la mission, etc.) ? |  |  |  |
| A-t-on prévu une revue des travaux de l’expert ? |  |  |  |
| Est-ce nécessaire de faire participer l’expert aux discussions de l’équipe de la mission quant à la possibilité que les comptes annuels de l’entité comportent des anomalies significatives ? |  |  |  |
| 1. **Evaluation du caractère adéquat des travaux de l’expert en tant qu’élément probant pour l’assertion à considérer**
 |
| A-t-on évalué les sources des données utilisées et a-t-on envisagé des demandes d’informations en ce qui concerne les procédures entreprises par l’expert et/ou de revoir ou tester les données utilisées par l’expert ? |  |  |  |
| A-t-on examiné la pertinence et l’exactitude des données de bases utilisées par l’expert ? |  |  |  |
| A-t-on examiné les hypothèses et les méthodes utilisées et leur cohérence avec celles des exercices antérieurs ? |  |  |  |
| A-t-on évalué la pertinence et le caractère raisonnable des constatations et conclusions de l’expert ? |  |  |  |
| A-t-on rapproché ses conclusions et constatations avec d’autres éléments probants ? |  |  |  |
| A-t-on discuté avec l’expert de ses conclusions ? |  |  |  |
| A-t-on discuté des conclusions de l’expert avec la direction de la société auditée ? |  |  |  |

|  |
| --- |
| 1. **Evaluation du caractère adéquat des travaux de l’expert en tant qu’élément probant pour l’assertion à considérer**
 |
| Si le rapport est considéré comme inadéquat,* a-t-on demandé à l’expert d’étendre sa mission ?
* a-t-on prévu de mettre en place des procédures complémentaires lors de notre audit ?
 |  |  |  |
| 1. **Rapport de commissaire**
 |
| En cas de rapport d’audit sans réserve ne pas faire référence aux travaux de l’expert pour ne pas embrouiller le lecteur pour lui faire croire à une éventuelle réserve ou à un partage de responsabilité. |  |  |  |
| En cas de rapport avec opinion modifié (réserve, etc.), il peut être approprié de faire référence aux travaux de l’expert mais dans ces circonstances il est nécessaire d’obtenir l’autorisation préalable de l’expert. |  |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Préparé par |  | Date |  |
| Revu par l’associé responsable de la mission |  | Date |  |
| Revu par le responsable contrôle qualité  |  | Date |  |

1. \* Assertions : C = exhaustivité / E = existence / A = exactitude / V = valorisation [↑](#footnote-ref-1)